



HAL
open science

La Fédération française de tennis de table (FFTT) et ses clubs affiliés à l'épreuve du pouvoir (1927-1932) : de l'entre-soi à l'encadrement d'un succès sportif

Kilian Mousset

► To cite this version:

Kilian Mousset. La Fédération française de tennis de table (FFTT) et ses clubs affiliés à l'épreuve du pouvoir (1927-1932) : de l'entre-soi à l'encadrement d'un succès sportif. *Sciences sociales et sport*, 2019, 13 (1), pp.7. 10.3917/rsss.013.0007 . hal-04009450

HAL Id: hal-04009450

<https://laas.hal.science/hal-04009450v1>

Submitted on 1 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Fédération Française de tennis de table (FFTT) et ses clubs affiliés à l'épreuve du pouvoir (1927-1932) : de l'entre-soi à l'encadrement d'un succès sportif

Kilian Mousset, Maître de conférences à L'Université Claude Bernard Lyon 1.

Introduction

L'histoire politique et institutionnelle¹ des activités physiques et sportives au travers de leur instance fédérale respective ont fait l'objet de nombreuses recherches dans le champ de l'histoire du sport. À partir des formes de pratique de la natation en France², de la construction de la Fédération internationale de football association³ ou encore des stratégies de gouvernance au sein des fédérations⁴, certains enjeux de pouvoir ont été mis à jour⁵. Or, l'historiographie du tennis de table ne fait état que de quelques études qui se sont centrées prioritairement sur la diffusion sportive de l'activité à différentes échelles : régionale, nationale et internationale. Jean-Marc Silvain a ainsi mis en exergue les premiers enjeux à l'origine de la structuration de la fédération internationale à travers la figure du Président Ivor Montagu⁶. L'auteur s'est également penché sur le développement de la pratique féminine au sein de la Fédération française de tennis de table (FFTT) dans l'Entre-deux-guerres⁷ et aux voies de développement des clubs de ping-pong dans le Nord de la France entre 1932 et 1939⁸. Si les débats ou quelques décisions prises par les dirigeants de la FFTT ont ainsi pu être présentés⁹, ils n'ont pas été questionnés au regard des liens qu'ils ont pu avoir avec la fédération de *lawn-tennis* par exemple ou à l'aune du développement de l'activité dans les

¹ VIVIER, Christian ; LOUDCHER, Jean-François. 2015. « « L'histoire de l'histoire du sport et de l'EP en France », dix ans après » », *Sport History Review*, n°46, p. 10-17.

² TERRET, Thierry. 1994. *Naissance et diffusion de la natation sportive*, Paris, L'Harmattan, p. 189-215.

³ DIETSCHY, Paul. 2010. *Histoire du football*, Paris, Perrin.

⁴ ATTALI, Michaël ; BAZOGE, Natalia (dir.). 2012. *Diriger le sport. Perspectives sur la gouvernance du sport du XX^e siècle à nos jours*, Paris, CNRS.

⁵ Une nuance est cependant à apporter. Les enjeux de pouvoir ne sont pas systématiquement le cœur de la démonstration des travaux mentionnés.

⁶ SILVAIN, Jean-Marc. 2000. « Du divertissement aimable à l'exploit du champion : Ivor Montagu et les bâtisseurs de la Fédération internationale de tennis de table », in SAINT-MARTIN, Jean-Philippe ; TERRET, Thierry (dir.). *Le sport français dans l'entre-deux-guerres. Regards croisés sur les influences étrangères*, Paris, L'Harmattan, p. 69-94.

⁷ SILVAIN, Jean-Marc. 1996. « Le développement du sport féminin en France dans l'Entre-deux-guerres : l'exemple du tennis de table (1927-1939) », in ARNAUD, Pierre ; TERRET, Thierry (dir.). *Histoire du sport féminin : histoire et identité*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 185-198.

⁸ SILVAIN, Jean-Marc. 1998. « Naissance et diffusion du tennis de table dans le département du Nord : itinéraires d'une contagion (1932-1939) », in ARNAUD Pierre ; TERRET Thierry (dir.). *Le sport et ses espaces*, Verlag, Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 157-169.

⁹ SILVAIN, Jean-Marc. 1997. *Almanach du tennis de table*, Montrouge, France Tennis de Table. DEVYS, Jean. 2008. *Les 80 ans de la FFTT*, Paris, FFTT.

clubs ou les groupements non affiliés. Ainsi, l'objectif est de mettre en évidence les contextes qui ont fait naître les décisions et de comprendre les débats suscités par les membres de la FFTT dans ses premières années.

Les enjeux de pouvoir¹⁰ au sein des institutions ne sont pas aisés à décrypter, et ce d'autant plus dans une démarche historique où les sources les plus dignes d'intérêt (correspondances des dirigeants, membres, fabricants d'articles de sport, etc.) n'ont pas été conservées. Comme l'expliquent Jean-Marc Silvain et Noureddine Séoudi¹¹, il suffit d'un déménagement, d'un décès de dirigeants pour que ces dernières disparaissent alors qu'elles donnent bien souvent un accès direct aux relations personnelles ou institutionnelles, au contexte en amont des prises de décisions et en aval, des conséquences qu'elles ont pu engendrer. Afin de redonner du relief aux luttes, aux enjeux, aux débats qui ont surgi, se sont amplifiés ou annihilés par des accords officiels ou tacites entre les fédérations et ses membres dirigeants, ses clubs, ses pratiquants licenciés et dilettantes, etc., nous nous appuierons sur les procès-verbaux issus de la FFTT avec ceux de la fédération française de *lawn-tennis* (FFLT) (1927-1932). Nous croiserons ces sources avec leur revue commune – la *Revue du Tennis* – (1927-1932) et le journal illustré indépendant *Ping-Pong* (1932). Enfin, nous compléterons ces regards avec ceux de la presse sportive et générale, au travers du quotidien parisien *L'Auto* (1927-1932) et du journal régional *L'Ouest-Éclair*, édition de Rennes (1927-1932). L'intérêt de ce dernier quotidien est de comparer le développement des clubs de la FFTT au regard d'une possible diffusion de clubs autonomes au sein de la région Bretagne.

Afin de reconstituer les premiers enjeux de pouvoir ayant abouti à la création de la FFTT jusqu'au premier bond significatif du nombre de clubs affiliés en 1932 (1927-1932), nous essaierons de déterminer quel a été le rôle des membres de la FFTT dans la structuration sportive de l'activité. Sur quel modèle de développement les dirigeants se sont-ils basés et quels liens ont-ils pu entretenir avec la fédération de *lawn-tennis* ? Enfin, nous essaierons de comprendre en quoi les décisions adoptées par la fédération ont été propices à l'accompagnement ou à l'encadrement de la diffusion sportive de l'activité ? Ces jeux de

¹⁰ Nous comprenons la notion de pouvoir comme l'ensemble des enjeux économiques, sociaux ou culturels susceptibles d'engendrer des luttes entre acteurs dans le but d'asseoir une position ou une vision dans un espace donné.

¹¹ SILVAIN, Jean-Marc ; SEOUDI, Noureddine. 2006. « Mémos ou la sauvegarde de la mémoire du sport », in CLASTRES Philippe, DIETSCHY Paul (dir.). *Le sport de l'archive à l'histoire*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 266.

pouvoir nous permettront de définir leurs modes spécifiques de gouvernance, lisibles à travers les débats suscités et les décisions adoptées.

I) Les prémices d'une fédération naissance : une construction sportive prétexte à l'entre-soi des grands clubs parisiens (1927-1931)

a) Le cercle fermé de la FFTT (1927-1931) : un prétexte à l'inaction et à l'entre-soi de ses clubs affiliés

Si le tennis de table connaît un engouement éphémère auprès de la classe bourgeoise et aristocrate au début du XX^e siècle¹², ce n'est que dans un contexte associatif foisonnant, suite à l'éclatement de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques en 1919¹³, que la FFTT est créée le 30 mars 1927¹⁴. Alors que le football¹⁵ et le cyclisme¹⁶ se démocratisent et commencent à se diffuser auprès des classes plus populaires, cette renaissance du ping-pong conserve toutes les caractéristiques de la pratique d'un cercle fermé, cultivant l'entre-soi bourgeois. En effet, cinq des dix clubs à l'origine de la création de la FFTT sont des grands clubs omnisports, deux sont des clubs de tennis, et un fait la part belle à la pratique du golf. La plupart des clubs sont d'ailleurs situés à Paris ou dans la région parisienne (Tableau 1)¹⁷.

¹² MOUSSET, Kilian ; RENAUD, Jean-Nicolas. 2016. « Divertissement de salon ou sport moderne ? Représentations du tennis de table dans L'Auto-Vélo et L'Auto (1900-1939) », *Réseaux*, n°199, p. 183-214.

¹³ TERRET, Thierry. 2012 [2007]. *Histoire du sport*, Paris, PUF, p. 54-56.

¹⁴ Procès-verbaux (PV) de la Fédération française de tennis de table (FFTT), réunion du 30 mars 1927, Archives FFTT (AFFTT), non cotées.

¹⁵ MOURAT, Antoine ; POYER, Alex ; TETART, Philippe. 2007. « La naissance de l'enjeu économique de 1870 aux années 1930 », in TETART, Philippe (dir.). *Histoire du sport en France : Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, p. 346.

¹⁶ GABORIAU, Philippe. 1991. « Les trois âges du vélo en France », *Revue Vingtième Siècle*, n°29, p. 20.

¹⁷ Tableau constitué à partir du procès-verbal (PV) de la réunion du 30 mars 1927, AFFTT, non cotées.

Tableau 1 : Liste des clubs affiliés à la FFTT lors de sa constitution le 30 mars 1927.

Clubs affiliés à la FFTT le 30 mars 1927	Lieu
Ping-Pong Club de la rue Éblé	Paris
Golf Training Club de Paris	Paris
Club Athlétique des Sports Généraux	Paris
Racing Club de France	Paris
Ping-Pong Club de Paris	Paris
Stade Français	Paris
Sporting Club de Paris	Paris
Tennis Club de France	Paris
Union Sportive Pontoisienne	Pontoise
Tennis Club de Montmorency	Montmorency

Parmi eux, sont mentionnés les représentants du Stade Français, du Racing Club de France ou encore ceux du Sporting Club de Paris¹⁸. Cette situation s'explique notamment par le prix des affiliations qui accentue sensiblement cet entre-soi. Si la politique mise en place par le premier Président, M. Jean Foucault, et ses membres du bureau, ne fait part d'aucun recrutement par parrainage, comme il en existait dans le *lawn-tennis* au début du XX^e siècle¹⁹, la FFTT impose au club une cotisation annuelle conséquente de 100 francs (frs.) par table²⁰. Les droits d'engagement aux tournois sont aussi systématiques : des frais de l'ordre de cinq frs. sont imposés, mais encore faut-il être adhérent d'un club affilié²¹. Nul doute que certains clubs moins aisés sont dissuadés par le prix de cette adhésion. L'imposition de charges aux adhérents que certains clubs ne peuvent répercuter sur leurs membres est un moyen de présélectionner les demandes d'affiliation adressées à la fédération. Ces exigences excluent mécaniquement les clubs les plus modestes. On retrouve également cette logique au sein de la section du tennis du Stade Français en 1929 qui fixe alors des prix d'adhésion favorisant la sélection de ses membres bourgeois²². Pourtant, l'activité organisationnelle est extrêmement réduite, voire amorphe entre 1927 et 1931. Son dynamisme se résume aux actions du Ping-

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ LEZIART, Yvon. 1989. *Sport et dynamiques sociales*, Joinville-le-Pont, Actio, p. 130.

²⁰ *PV de la FFTT*, réunion du 7 avril 1927, AFFTT, non cotées ; *PV de la FFTT*, réunion du 2 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

²¹ *PV de la FFTT*, réunion du 7 avril 1927, AFFTT, non cotées.

²² PRETET, Bernard. 2009. « Le tennis parmi les autres sports au Stade Français, des origines du club à 1939 », in CLASTRES, Patrick ; DIETSCHY, Paul (dir.). *Paume et tennis en France XV^e-XX^e siècles*, Paris, Nouveau Monde, p. 155-156.

Pong Club de Paris qui entreprend le développement institutionnel et sportif de l'activité. Les championnats internationaux de France de 1927²³, les championnats de France de 1929²⁴, de 1930²⁵ et 1931²⁶ et le championnat de Paris à partir de 1929²⁷ se déroulent sur ses tables. Pierre Tisseyre dresse un bilan clair : « *Le premier club existant fut le Ping-Pong Club de Paris, [...] (et) se confondait plus ou moins avec la Fédération.* »²⁸ Comme le révèle le quotidien sportif *L'Auto* au début du XX^e siècle, le ping-pong est considéré comme une propédeutique à d'autres activités pour les *sportsmen*. Il comble le creux de la période hivernale pour les joueurs de *lawn-tennis* et favorise l'entraîn comme la cohésion des membres des clubs²⁹. La présence de tables de ping-pong dans les publicités des grands clubs de *lawn-tennis* au sein de la *Revue du Tennis*, comme celui du Tennis Monceau en 1930, confirme vraisemblablement encore cette fonction de sociabilité³⁰. Certains clubs qui le pratiquent dans leur siège n'ont probablement pas perçu l'intérêt de s'affilier à la FFTT et altèrent la perception que nous pourrions avoir de la pratique à travers les adhésions. Finalement, cet entre-soi bourgeois contraste avec la situation financière de la fédération. Ses revenus se limitent au nombre d'adhésions extrêmement réduit. Ses pouvoirs d'actions, et notamment sa capacité à organiser des compétitions et à se représenter sur la scène internationale, sont extrêmement limités, voire inexistants. C'est en particulier le cas d'une rencontre Paris-Londres en 1928 où les Londoniens supportent eux-mêmes les frais de voyage³¹ alors qu'il est de coutume de les financer. Le Sporting Club de Paris, le Ping-Pong de la rue Éblé et le Ping-Pong Club de Paris³² paient ainsi le dîner du premier jour de la compétition offert aux Anglais. Fait plus intéressant, la fédération n'est pas en capacité de prendre en charge les frais de déplacement de l'équipe de France au tournoi international de

²³ *PV de la FFTT*, réunion du 11 octobre 1927, AFFTT, non cotées ; « Le Championnat de France de tennis de table », *L'Auto*, 9 Décembre 1927, p. 5, Archives Bibliothèque nationale de France : plateforme Gallica (ABnF), cote NUMP-16168.

²⁴ *PV de la FFTT*, réunion du 6 février 1929, AFFTT, non cotées ; « Le Championnat de France », *L'Auto*, 1 mars 1929, p. 4, ABnF, cote NUMP-16168.

²⁵ *PV de la FFTT*, réunion du 22 janvier 1930, AFFTT, non cotées.

²⁶ *PV de la FFTT*, réunion du 3 mars 1931, AFFTT, non cotées ; « Le Championnat de France et le Critérium », *L'Auto*, 9 avril 1931, p. 7, ABnF, cote NUMP-16168.

²⁷ *PV de la FFTT*, réunion du 21 novembre 1929, AFFTT, non cotées ; *PV de la FFTT*, réunion du 21 novembre 1930, AFFTT, non cotées ; *PV de la FFTT*, réunion du 7 octobre 1931, AFFTT, non cotées.

²⁸ « Ping-Pong : un peu d'histoire pour un sport tout jeune », *L'Auto*, 27 Septembre 1932, p. 5, ABnF, cote NUMP-16168.

²⁹ MOUSSET, Kilian ; RENAUD, Jean-Nicolas, *op. cit.*, p. 190.

³⁰ *Revue du Tennis*, n°30, 15 juin 1930, p. NP, Archives du Musée Tenniseum de la Fédération française de Tennis (AFFT), non cotées.

³¹ *PV de la FFTT*, réunion du 27 janvier 1928, AFFTT, non cotées.

³² *PV de la FFTT*, réunion du 6 mars 1928, AFFTT, non cotées.

Budapest³³. Raymond Verger et Desruols du Tronçay acceptent alors de supporter eux-mêmes leurs frais de voyage afin de présenter une équipe de France³⁴. La bureaucratie³⁵ fédérale est alors bloquée dans ses ambitions : elle ne dispose pas de suffisamment de moyens financiers nécessaires à la bonne organisation de ses championnats nationaux et à son rayonnement international. Ses seules actions sont permises par les soutiens matériel et financier de quelques clubs et joueurs. Le levier économique est majeur à cet instant du développement fédéral du tennis de table. Il en résulte une situation paradoxale : celle d'un cercle fermé bourgeois qui n'a ni les moyens financiers, ni de réelles ambitions de développement. En filigrane, deux visions de l'activité se confrontent au sein des membres de la FFTT. L'une partagée par les clubs spécifiques, a pour ambition de multiplier les compétitions sportives ainsi que les épreuves et d'aider financièrement et matériellement l'essor de l'activité. Elle est vraisemblablement représentée par les cinq clubs de ping-pong qui s'affilient à la fédération entre 1927 et 1931³⁶ et le Sporting Club de Paris qui s'engage financièrement³⁷. Or, ils ne représentent à eux seuls qu'un peu plus d'un quart des clubs affiliés. La seconde, majoritaire, mobilise l'activité à des fins de sociabilité mondaine et sportive au sein de leur propre club ou à l'occasion, bien rare, des championnats de France. Par la voix de son premier Président, Jean Foucault, le tennis de table reste alors l'apanage de ces grands clubs. En posant des enjeux de distinction et en jouant du levier économique, le pouvoir s'institue autour d'un enjeu supérieur : l'accès à une pratique considérée comme vertueuse.

B) Le bilan morose de la FFTT (1927-1931) : les rapprochements politiques désavoués par la FFLT

Comme avait pu le présenter Jean-Marc Silvain en 1997, une entrevue officieuse du Président de la FFTT avec la FFLT questionne l'indépendance de la jeune fédération. En effet, quelques mois à peine après sa création le 30 mars 1927, une réunion du comité directeur de la Fédération française de *lawn-tennis* (FFLT) fait part d'une proposition visant à

³³ PV de la FFTT, réunion du 7 novembre 1928, AFFTT, non cotées.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ GUTTMANN, Allen. 2006 [1978, *From Ritual to Record : the Nature of Modern Sports*]. *Du rituel au record. La nature des sports modernes*, Paris, L'Harmattan, p. 75-77.

³⁶ PV de la FFTT, réunion du 30 mars 1927, AFFTT, non cotées ; PV de la FFTT, réunion du 7 avril 1927, AFFTT, non cotées ; PV de la FFTT, réunion du 2 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

³⁷ PV de la FFTT, réunion du 6 mars 1928, AFFTT, non cotées.

créer une commission de tennis de table qui est alors renvoyée à l'avis du conseil le 25 juin³⁸. Le conseil donne dans un premier temps un avis favorable, à condition notamment que la commission soit composée exclusivement de clubs affiliés à la FFLT³⁹. Elle renvoie l'étude à la commission des statuts et règlements qui finit par statuer en défaveur de sa création le 25 juillet 1927. Selon le compte rendu, l'état de la FFTT ne « *rentre pas dans le but fixé par les statuts de la FFLT* » et, par conséquent, elle ne peut être réglementée par cette dernière⁴⁰. Malgré ce refus, cette volonté de se mettre sous la dépendance de la FFLT met à jour la position et les intentions de certains membres de la FFTT. En effet, le comité directeur est majoritairement constitué de personnalités issues de la sphère du *lawn-tennis*. Le Président de la FFTT, Jean Foucault, est juge-arbitre⁴¹ et vraisemblablement joueur de 2^{ème} série en *lawn-tennis*⁴². D'ailleurs, il est également le porteur de cette proposition puisqu'il est convoqué et présent lors de la réunion du conseil. Le Vice-Président Alain Bernard, pourtant représentant du Ping-Pong Club de la rue Éblé, serait aussi joueur de 2^{ème} série classé 1/6⁴³. Enfin, le Secrétaire, Jean Hostein, est quant à lui représentant du Tennis Club de France⁴⁴. Nul doute que les responsables de la fédération aient souhaité le soutien de la FFLT en se soumettant à son autorité, même si les procès-verbaux n'en font pas état. Finalement, si l'on pouvait penser que le ping-pong était le cadet protégé de la FFLT⁴⁵, ce refus tennistique traduit au contraire ses réticences. Son absorption pourrait à l'avenir favoriser un recrutement social moins prisé de ses adhérents et ternir l'image privilégiée et aisée du *lawn-tennis*.

En effet, le ping-pong est une pratique peu onéreuse. Vendus dans les grands magasins parisiens tels que *Les Galeries Lafayette*⁴⁶, *Aux Trois quartiers*⁴⁷, le *Bazar de l'Hôtel de ville*⁴⁸, ou encore *Au Bon Marché*⁴⁹, un duo de raquettes en bois s'achète dès 18 frs. 90, soit

³⁸ *Lawn-tennis, organe officiel de la FFLT*, 15 juillet 1927, p. 2, AFFT, non cotées.

³⁹ *Lawn-tennis, organe officiel de la FFLT*, 15 juillet 1927, p. 3, AFFT, non cotées.

⁴⁰ *Lawn-tennis, organe officiel de la FFLT*, 15 août 1927, p. NP, AFFT, non cotées.

⁴¹ DEVYS, Jean. 2008. *Les 80 ans de la FFTT*, Paris, FFTT, p. 6.

⁴² Ces correspondances ont été retrouvées dans le classement de la FFLT. La confusion avec un possible homonyme reste probable. *Lawn-tennis, organe officiel de la FFLT*, 1 janvier 1927, p. 6, AFFT, non cotées.

⁴³ *Lawn-tennis, organe officiel de la FFLT*, 1 janvier 1927, p. 5, AFFT, non cotées.

⁴⁴ *PV de la FFTT*, réunion du 30 mars 1927, AFFTT, non cotées.

⁴⁵ DEVYS, Jean. 2008. *Les 80 ans de la FFTT*, Paris, FFTT, p. 6.

⁴⁶ *Catalogue des Galeries Lafayette, étrennes-jouets, mardi 29 novembre et pendant tout le mois de décembre*, date estimée 1927, p. NP, ABnF, cote FOL-WZ-206.

⁴⁷ *Catalogue Aux trois Quartiers, jouets-étrennes, samedi 1^{er} décembre et tout le mois*, date estimée 1929, p. 7, ABnF, cote FOL-WZ-221.

⁴⁸ *Catalogue Grand Bazar de l'Hôtel de ville, jouets-étrennes, 1928*, p. 8, Archives du Groupe Galeries Lafayette (AGGL), cote CATHV5.

⁴⁹ *Catalogue Au Bon Marché, jouet, Paris, Maison Aristide Boucicaut, 1927*, p. 9, Archives du Musée du Jouet à Poissy (AMJP), cote C.2010.6.7 BONM-669.

quasiment le prix d'un jeu de dominos à 15 frs. 50⁵⁰. On y trouve également un modèle plus coûteux composé d'une boîte en bois avec deux raquettes boyaux et un filet pour 75 frs.⁵¹. Cette diversité de l'offre commerciale montre bien que le ping-pong est une pratique plus ouverte que ne le laisse penser la composition privilégiée des clubs de la FFTT, même si les grands magasins parisiens attirent sans doute encore prioritairement les classes aisées et les classes moyennes dans les années 1920⁵². Si le mouvement de popularisation sportive du ping-pong ne semble pas amorcé, les dirigeants du *lawn-tennis* ont vraisemblablement perçu une menace qui aurait pu porter atteinte à l'image du *lawn-tennis*. Malgré ce refus, le mandat du président Jean Foucault de 1927 à 1929 fait part d'une réalité pratique : les joueurs présents lors des épreuves sportives sont pour la plupart des joueurs de *lawn-tennis*. Le premier classement proposé par la fédération en 1928⁵³ met en évidence cette surreprésentation. Chez les dames, parmi les sept premières classées, quatre joueuses ont été retrouvées dans le classement de la FFLT⁵⁴. On y retrouve en première position Gallay Jacqueline classée 0 en 2^{ème} série, Beyt Maggie classée 15 en 2^{ème} série, vraisemblablement Dévé S. troisième joueuse de 1^{ère} série, et Lucette Beyt classée 30 de 3^{ème} série. Chez les hommes, la tête de série au classement est Raymond Verger, alors joueur de 3^{ème} série⁵⁵. Ce constat est vraisemblablement similaire au niveau mondial puisque le *tennisman* Fred Perry, qui met fin à l'épopée des « Quatre Mousquetaires » en Coupe Davis en 1933⁵⁶, est également Champion du monde de ping-pong en 1929⁵⁷.

Cette proximité des joueurs et de ses dirigeants avec le *lawn-tennis* pèse également sur les règlements de la FFTT. Les premières règles adoptées s'inspirent de celles du *lawn-tennis*. Ils y font mention de « *court* » pour ce qui est des deux côtés du plateau de la table, les parties se comptent par points, jeux et sets « *exactement comme pour le lawn-tennis.* »⁵⁸ S'ils

⁵⁰ *Catalogue des Galeries Lafayette, étrennes-jouets, mardi 29 novembre et pendant tout le mois de décembre*, date estimée 1927, p. NP, ABnF, cote FOL-WZ-206.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² MILLER, Michaël Barry. 1987. *Au Bon Marché, 1869-1920. Le consommateur apprivoisé*, Paris, Armand Colin, p. 155.

⁵³ *PV de la FFTT*, réunion du 27 janvier 1928, AFFTT, non cotées.

⁵⁴ *Lawn-tennis, organe officiel de la FFLT*, 1 janvier 1927, p. 10-12, AFFT, non cotées.

⁵⁵ *Lawn-tennis, organe officiel de la FFLT*, 1 janvier 1927, p. 4-10, AFFT, non cotées.

⁵⁶ BERSTEIN, Serge ; MILZA, Pierre. 2009 [1991]. *Histoire de la France au XX^e siècle*, tome 2, 1930-1958, Paris, Éditions Perrin, p. 80.

⁵⁷ *Revue du Tennis*, n°20, 15 janvier 1930, p. 23, AFFT, non cotées ; *Revue du Tennis*, n°20, 15 janvier 1932, p. 23, AFFT, non cotées.

⁵⁸ *PV de la FFTT*, réunion du 7 avril 1927, AFFTT, non cotées.

existaient déjà des règlements en 10, 20 et 50 points au début du XX^e siècle⁵⁹, les dirigeants font également fi de l'adoption du score en 21 points entérinée par la fédération internationale en 1928⁶⁰ et sa demande d'affiliation le 27 janvier 1928⁶¹ ne modifie d'ailleurs pas de manière brutale son règlement. Dans la même veine, le calendrier fédéral se soumet aux dates de la FFLT puisqu'il prend en compte les dates de ses épreuves sportives⁶². Par exemple, elle organise son 1^{er} championnat international de France au mois de décembre⁶³, période de trêve hivernale pour les *tennismen*. La voie de développement privilégiée par les dirigeants semble jusqu'alors pensée à l'aune d'une participation active et d'une reconnaissance sportive de la FFLT et de ses clubs, malgré leur inaction criante. Le rapport du comité adressé à l'assemblée générale pointe ce dilemme qui sclérose le développement de la fédération : « *Notre jeune fédération n'a trouvé jusqu'à présent, aucune aide morale ou matérielle auprès des grands clubs de tennis – aussi sa trésorerie se trouve-t-elle extrêmement serrée et son action a-t-elle été très réduite jusqu'à présent.* »⁶⁴ Les mêmes conclusions sont réitérées lors de l'Assemblée générale de 1931 expliquant alors que « *l'activité de la fédération s'est heurtée à l'inertie des grands clubs de tennis* »⁶⁵. Selon le comité directeur, les clubs de *lawn-tennis* se refuseraient tout bonnement à organiser des tournois de tennis de table⁶⁶. La démission de Jean Foucault en février 1929⁶⁷ et la nomination du Comte Fernand Palmiéri à la présidence n'améliorent pas ce bilan morose. Si, à la fin de l'année 1927, elle est constituée de 12 clubs, ils ne sont que 15 en 1929⁶⁸ et seulement 20 en décembre 1931⁶⁹ (Graphique 1)⁷⁰. Le prix élevé d'affiliation des clubs reste probablement l'une des explications de ce bilan. Pourtant, en

⁵⁹ SILVAIN, Jean-Marc. 1997. *Almanach du tennis de table*, Montrouge, France Tennis de Table, p. 35. Il est à noter également que le *lawn-tennis* aurait adopté, pendant très peu de temps, une manière de compter par points avant la guerre. *Revue du Tennis*, n°30, 15 juin 1930, p. 30, AFFTT, non cotées.

⁶⁰ SILVAIN, Jean-Marc. 2000. « Du divertissement aimable à l'exploit du champion : Ivor Montagu et les bâtisseurs de la Fédération internationale de tennis de table », in SAINT-MARTIN, Jean-Philippe ; TERRET, Thierry (dir.). *Le sport français dans l'entre-deux-guerres. Regards croisés sur les influences étrangères*, Paris, L'Harmattan, p. 81.

⁶¹ *PV de la FFTT*, réunion du 27 janvier 1928, AFFTT, non cotées.

⁶² *PV de la FFTT*, réunion du 11 octobre 1927, AFFTT, non cotées.

⁶³ *PV de la FFTT*, réunion du 11 octobre 1927, AFFTT, non cotées.

⁶⁴ *PV de la FFTT*, réunion du 3 mai 1929, AFFTT, non cotées.

⁶⁵ *PV de la FFTT*, réunion du 15 mai 1931, AFFTT, non cotées.

⁶⁶ *PV de la FFTT*, réunion du 12 mai 1930, AFFTT, non cotées.

⁶⁷ *PV de la FFTT*, réunion du 6 février 1929, AFFTT, non cotées.

⁶⁸ *PV de la FFTT*, réunion du 21 novembre 1929, AFFTT, non cotées.

⁶⁹ *PV de la FFTT*, réunion du 2 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

⁷⁰ Ces chiffres ne prennent pas en compte les clubs qui ne se sont pas réinscrits. Il est impossible de savoir au sein des procès-verbaux de la FFTT quels sont les clubs qui ne se sont pas réinscrits. Cependant, les ordres de grandeur convergent avec les statistiques fédérales présentes dans l'Annuaire de 1950. Il est fait mention de 13 clubs pour la saison 1927-1928, de 15 clubs pour les saisons 1928-1929 et 1929-1930, de 49 clubs pour la saison sportive 1931-1932, puis de 295 clubs pour 1932-1933. *Annuaire de la FFTT*, 1950, p. 11, AFFTT, cote FFTT.ANN.50.

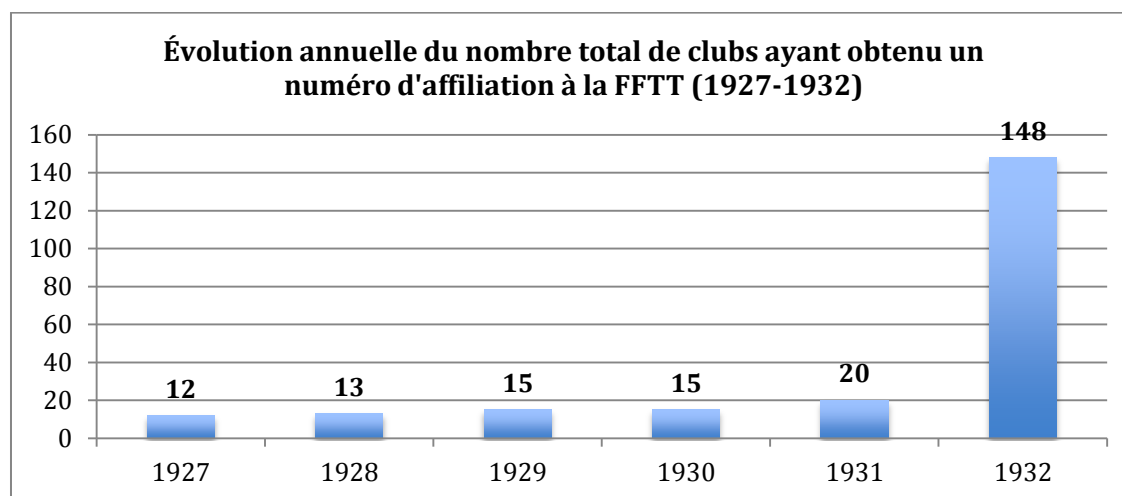
faisant jouer les matchs au meilleur des 5 sets de 21 points à partir des championnats de France de 1929⁷¹, et en l'approuvant définitivement dans son règlement en 1931⁷², les dirigeants font vraisemblablement le deuil de ses origines lointaines pour se détacher du *lawn-tennis*. En modifiant les règles qui touchent les conditions réelles de pratique, n'est-elle pas en train d'envoyer un message d'indépendance et d'autonomisation qui par la suite s'inscrit dans les mentalités des joueurs, des pratiquants sportifs ou dilettantes ?

En définitive, si l'inféodation de la FFTT à la FFLT n'est plus envisagée après 1927, son indépendance réelle se joue au plan fonctionnel à travers l'enjeu culturel que constituent le règlement de jeu et le calendrier des épreuves. L'inaction de certains de ses grands clubs et les finances très réduites, que le nombre d'affiliation ne fait qu'entretenir, limitent considérablement la portée de son autorité.

⁷¹ *PV de la FFTT*, réunion du 6 février 1929, FFTT, non cotées.

⁷² *PV de la FFTT*, réunion du 12 janvier 1931, FFTT, non cotées.

Graphique 1 : Reconstitution du nombre de clubs affiliés à la FFTT à partir de l'évolution annuelle du nombre total de clubs ayant obtenus un numéro d'affiliation dans ses procès-verbaux de 1927 à 1932.



II) Une contagion sportive encadrée : la décentralisation des pouvoirs de la FFTT à l'épreuve (1932)

a) L'exercice d'un pouvoir plus horizontal : un pouvoir pensé à l'échelle locale

À l'aube de l'année 1932, le ping-pong prend une place considérable dans la presse sportive et met en évidence un engouement criant pour l'activité. *L'Ouest-Eclair* s'y intéresse ainsi dans plus de 190 numéros sur l'année 1932 contre 18 en 1931. De nombreux groupements et clubs organisent des tournois et l'activité y connaît une vogue particulière dans les villes comme Rennes⁷³, Saint-Malo⁷⁴ ou Dinard⁷⁵. Cet engouement s'observe également à l'échelle nationale au sein de la FFTT. En effet, si 20 clubs ont obtenu un numéro d'affiliation en 1931, ils sont 148 à la fin de l'année 1932 (Graphique 1). Dès lors, comment expliquer ce tournant dans l'augmentation du nombre de clubs affiliés à la FFTT et quelles sont les décisions qui ont facilité ou engendré ces adhésions ? Tout d'abord, elle semble être le fruit d'une baisse significative des coûts d'affiliation qui accompagne l'engouement pour

⁷³ « Au Ping-Pong Club Rennais », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, 31 janvier 1932, p. 10, ABnF, cote NUMP-1495.

⁷⁴ « Saint-Malo bat Dinan », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, 20 juillet 1932, p. 11, ABnF, cote NUMP-1495.

⁷⁵ « Formation d'une société de ping-pong à Dinard », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, 1 mars 1932, p. 11, ABnF, cote NUMP-1495.

l'activité. La cotisation annuelle passe ainsi de 100 à 30 frs. par table en décembre 1931⁷⁶. Comme l'explique un rédacteur anonyme de la *Revue du Tennis et du Ping-Pong* : « le tennis de table est et doit être un sport populaire parce qu'il ne coûte pas cher à pratiquer. »⁷⁷ Ce prix plus accessible contribue sans aucun doute à la multiplication des adhésions. Il convient cependant de nuancer le caractère populaire de l'activité. En effet, à partir du moment où la FFTT impose aux clubs de jouer sur des tables ou avec des balles réglementées, la démocratisation économique et sportive d'une activité dépend avant tout des prix fixés par les fabricants d'articles de sport. Or, une table coûte encore en début d'année 1932 entre 2 000 frs. pour la marque « Baz »⁷⁸ et 750 frs. pour la marque Williams and Co⁷⁹, célèbre fabricant d'origine anglaise⁸⁰. Au plus bas, on retrouve une table pliante en contreplaqué dans les magasins *Au Bon Marché* à 350 francs⁸¹. De plus, si le ping-pong est beaucoup plus avantageux que le *lawn-tennis* puisque l'adhésion annuelle au Ping-Pong Club de Monceau, club affilié à la FFTT⁸², est de 100 frs.⁸³ alors que celle du Tennis Club de France est de 1 000 frs.⁸⁴, elle reste encore onéreuse. On parle donc bien ici de l'essor d'un sport fédéral à destination de joueurs plutôt aisés ou issus des classes moyennes en 1932. L'étude menée par Tony Froissart dans la Seine-et-Oise le confirme. Si une multiplication du nombre de clubs unisport de ping-pong se dessine à partir de l'année 1932, l'auteur montre que les responsables de bureau des clubs sont principalement investis par les classes intermédiaires, autrement dit d'une population issue de la petite bourgeoisie et des classes moyennes⁸⁵. Il s'agit en particulier des entrepreneurs, des employés d'assurances, de bourse ou de bureau, de dessinateurs, de comptables, d'étudiants et de métayers⁸⁶.

Dès lors, quelles sont les raisons qui ont amené les dirigeants à baisser considérablement les droits d'affiliation ? Tout d'abord, cette décision reflète une volonté des membres de la FFTT de peser davantage dans la sphère des fédérations sportives. En effet, le

⁷⁶ *PV de la FFTT*, réunion du 2 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

⁷⁷ *Revue du Tennis et du Ping-Pong*, n°62, 15 février 1932, p. 24, AFFTT, non cotées.

⁷⁸ *Revue du Tennis et du Ping-Pong*, n°61, 15 janvier 1932, p. 26, AFFTT, non cotées.

⁷⁹ *Revue du Tennis et du Ping-Pong*, n°64, 15 mars 1932, p. 24, AFFTT, non cotées.

⁸⁰ JAMAIN-SAMSON, Sandrine ; TERRET, Thierry. 2009. « Fabricants, détaillants et vendeurs : l'économie du costume de sport à la Belle Époque, *STAPS*, n°83, p. 55-67.

⁸¹ *Catalogue Au Bon Marché, jouets-étrennes pendant tout le mois de décembre, Maison A. Boucicaut, Paris*, date écrite au crayon à papier : date estimée 1932, AMJP, cote C.2010.6.5. BONM-667.

⁸² *PV de la FFTT*, réunion du 2 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

⁸³ *Revue du Tennis et du Ping-Pong*, n°62, 15 février 1932, p. 24, AFFTT, non cotées.

⁸⁴ *Revue du Tennis et du Ping-Pong*, n°61, 15 janvier 1932, p. NP, AFFTT, non cotées.

⁸⁵ FROISSART, Tony. 2003. « *Sport populaire* » de Seine-et-Oise, 1880-1939, Paris, L'Harmattan, p. 46.

⁸⁶ *Ibidem*.

nombre de clubs affiliés est un argument convaincant pour être reconnue comme une fédération sportive et dirigeante à part entière. Cette hypothèse semble se confirmer dès la fin de l'année 1931 puisque la fédération adresse une demande d'affiliation au Comité National des Sports (CNS)⁸⁷. À la recherche d'aide financière et morale pour se développer, l'obtention du statut de fédération dirigeante au sein du CNS octroie aux fédérations des subventions de l'État⁸⁸. Dès décembre 1931, la FFTT se conforme alors à l'amateurisme des pratiquants, philosophie développée par le CNS⁸⁹ : « *Nul ne peut faire partie de la FFTT, ni d'une association à elle affiliée, s'il n'est amateur.* »⁹⁰ L'amateur est donc celui qui joue pour son plaisir désintéressé et ne reçoit directement ou indirectement aucun avantage pécuniaire ou matériel. Malgré cette mesure, un refus provisoire lui est adressé dès 1932⁹¹. Le ping-pong souffre bel et bien de son image de divertissement de salon qui constitue alors un frein à sa reconnaissance⁹². Ensuite, elle cache vraisemblablement un manque à gagner important à l'égard du nombre de clubs non affiliés qui pratique l'activité. S'il est difficile de mesurer son engouement sportif, *L'Ouest-Éclair* apporte une vision assez édifiante de sa diffusion dans certains départements bretons et limitrophes. Sur les 44 clubs ou groupements⁹³ qui participent ou organisent des épreuves ou tournois en 1932, seuls 5 clubs sont affiliés à la FFTT, soit 11%. Il s'agit du Ping-Pong Club Rennais⁹⁴, du Ping-Pong Club Dinardais⁹⁵, du Ping-Pong Club Fougerais⁹⁶, de l'Amical Ping-Pong Club Rennais⁹⁷ et de la section de ping-

⁸⁷ *PV de la FFTT*, réunion du 9 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

⁸⁸ GROSSET, Yoan. 2010. *Aux origines du mouvement sportif français. L'histoire d'une institutionnalisation du sport et de l'Olympisme (1887-1930)*, tome 3, Thèse de doctorat en STAPS, sous la direction de RASPAUD, Michel ; ATTALI Michaël, Université Joseph-Fourier-Grenoble 1, p. 725.

⁸⁹ *Ibidem*.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *PV de la FFTT*, réunion du 7 février 1932, AFFTT, non cotées.

⁹² MOUSSET, Kilian ; RENAUD, Jean-Nicolas. *op. cit.*

⁹³ La valeur heuristique de ce chiffre est à prendre avec prudence mais la tendance générale est notoire. Pour ce faire, seuls les groupements ou les clubs pour lesquels le siège social ou la ville de pratique était identifiable ont été retenus. Il est cependant fort probable que certains groupements soient à l'origine d'un même club. Pour des questions de comparaison aux affiliations de la FFTT, les fêtes, challenges ou tournois organisés par une ville ou leur comité des fêtes n'ont pas été retenus.

⁹⁴ *PV de la FFTT*, réunion du 7 février 1932, AFFTT, non cotées ; « Ping-Pong, Au Ping-Pong Club Rennais », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, n°12848, 10 janvier 1932, p. 9, ABnF, cote NUMP-1495.

⁹⁵ *PV de la FFTT*, réunion du 11 juillet 1932, AFFTT, non cotées ; « Ping-Pong, Formation d'une société de « Ping-Pong » à Dinard », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, n°12899, 1 mars 1932, p. 11, ABnF, cote NUMP-1495.

⁹⁶ *PV de la FFTT*, réunion du 19 décembre 1932, AFFTT, non cotées ; « Vitré, Ping-Pong Vitréen », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, n°12985, 26 mai 1932, p. 7, ABnF, cote NUMP-1495.

⁹⁷ *PV de la FFTT*, réunion du 19 décembre 1932, AFFTT, non cotées ; « Le Tournoi de Ping-Pong, Le challenge de la ville de Hédé », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, n°13042, 22 juillet 1932, p. 5, ABnF, cote NUMP-1495.

pong du Football-Club Lorientais⁹⁸. Une première piste d'explication permet d'appréhender ce chiffre. Dans le cas de la Bretagne et de ses départements limitrophes, le jeu s'implante par le concours de nombreux restaurateurs⁹⁹, hôteliers¹⁰⁰ et cafetiers¹⁰¹ qui n'ont sans doute aucun intérêt à rétrocéder des taxes fédérales qui imputeraient directement leur recette du jour. Cette activité s'y développe d'autant mieux que le siège social se situe dans leurs cafés, salons d'hôtel et restaurants. Le monde hôtelier, cafetier et les pratiquants y prenant place sont tout à fait capables d'organiser eux-mêmes des tournois ou rencontres par équipes sans une quelconque aide venant de la fédération. L'abaissement du prix n'a donc que peu d'impact sur ce maillage territorial.

Enfin, s'il est difficile de mesurer la part jouée par la FFTT dans l'essor du tennis de table, les décisions qui accompagnent cet engouement constituent de véritables aubaines pour les initiatives locales. À l'image d'autres fédérations sportives, telles que le rugby, le cyclisme ou le *lawn-tennis*¹⁰², la FFTT décide de décentraliser le pouvoir institutionnel à l'échelle de la région. Elle autorise la création des comités régionaux en février 1932 afin de développer le tennis de table et d'organiser les championnats interscolaires et militaires, de désigner les joueurs qui représenteront leur région, d'affilier de nouveaux clubs, etc.¹⁰³. L'idée est de laisser davantage d'initiative à l'échelle locale. Cette mesure débouche sur la création de sept comités¹⁰⁴, et multiplie les championnats régionaux. Le cas de la Bretagne est à ce titre assez révélateur des enjeux de pouvoir entre la fédération et les sociétés locales. Si certaines régions se sont organisées, le comité de Bretagne ne se constitue pas¹⁰⁵ malgré de multiples demandes

⁹⁸ PV de la FFTT, réunion du 28 mai 1932, AFFTT, non cotées ; « Le championnat individuel de Lorient », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, n°13138, 26 octobre 1932, p. 11, ABnF, cote NUMP-1495.

⁹⁹ « Une belle exhibition de ping-pong à Fougères », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, 28 juin 1932, p. 12, ABnF, cote NUMP-1495 ; « Résultats du tournoi de ping-pong du restaurant Régina de Saint-Malo », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, 26 mars 1932, p. 10, ABnF, cote NUMP-1495.

¹⁰⁰ « Tournoi de ping-pong à Saint-Malo », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, 31 mars 1932, p. 8, ABnF, cote NUMP-1495.

¹⁰¹ « Aux amateurs de ping-pong », *L'Ouest-Éclair (édition de Rennes)*, 29 Juin 1932, p. 11, ABnF, cote NUMP-1495.

¹⁰² CARITEY, Benoît. 2004. « Les rapports aux processus de délocalisation des enjeux : Alsace 1920-1940 », in MICHON Bernard ; TERRET Thierry (dir.). *Pratiques sportives et Identités locales*, Paris, L'Harmattan, p. 127.

¹⁰³ PV de la FFTT, réunion du 7 février 1932, AFFTT, non cotées.

¹⁰⁴ Les comités régionaux provisoires ou en cours de constitution n'ont pas été retenus. Ainsi, nous avons relevé le Comité de Paris, de Guyenne et Gascogne, du Languedoc-Roussillon, de Normandie, du Centre, de la Côté Basque et d'Alsace dans les procès-verbaux suivants : PV de la FFTT, réunion du 18 avril 1932, du 25 juillet 1932, 17 septembre 1932, 7 octobre 1932, 19 octobre 1932, 22 octobre 1932, 7 novembre 1932, AFFTT, non cotées.

¹⁰⁵ PV de la FFTT, réunion du 17 septembre 1932, AFFTT, non cotées.

émanant de la FFTT¹⁰⁶ et un nombre de joueurs et de clubs important¹⁰⁷. La diffusion de la fédération à l'échelle locale diminue d'autant plus que l'ancrage des intérêts privés est fort et que l'organisation locale est développée. Le ping-pong se révèle une nouvelle fois être une source de revenus intéressante pour les hôteliers, cafetiers et restaurateurs qui n'ont aucun intérêt à laisser s'échapper cette manne financière. De la même manière, les clubs ou groupements informels et non affiliés ne perçoivent vraisemblablement pas l'intérêt de sa tutelle. Les rencontres et tournois s'organisent à l'échelle locale sans leur autorité. Finalement, par la création des comités régionaux sous la présidence du Comte Palmiéri, la FFTT délègue une partie de ses pouvoirs pour attirer ces nombreux clubs naissants et encore non affiliés. Cependant, comme l'illustre le cas de la Bretagne, l'efficacité de ses actions à l'échelle locale est d'autant plus limitée que l'activité se développe par le truchement des cafetiers, hôteliers et de ses pratiquants-consommateurs.

b) La sanction et le contrôle comme moyen d'encadrer l'essor sportif et d'endiguer les pratiques dissidentes (1932)

Si l'ambition affichée des comités régionaux est de développer les initiatives à l'échelle locale, les mesures qui l'accompagnent montrent que la fédération souhaite endiguer les pratiques dissidentes. C'est dans ce contexte que tout un arsenal réglementaire est mis en place pour contrôler l'activité réelle des clubs et des adhérents *a priori*¹⁰⁸ dès le mois février

¹⁰⁶ *PV de la FFTT*, réunion du 11 juillet 1932 ; *PV de la FFTT*, réunion du 29 juillet 1932 ; *PV de la FFTT*, réunion du 7 octobre 1932, AFFTT, non cotées.

¹⁰⁷ *Ping-Pong*, n°1, 5 décembre, 1932, p. 7, AFFTT, non cotées.

¹⁰⁸ L'effectivité de la mise en place de licence reste assez obscure dans les procès-verbaux de la FFTT et est sujet à débat. Selon Jean-Marc Silvain, le conseil fédéral institue la licence de manière effective qu'à partir de la saison 1932-1933 (1997. *Almanach du tennis de table*, Montrouge, France Tennis de Table, p. 68). Or, aucun chiffre n'a pas été retrouvé dans l'annuaire de la FFTT pour cette saison et ce dernier n'a pu être reconstitué à partir des archives de la fédération. *Annuaire de la FFTT*, 1950, p. 11, AFFTT, cote FFTT.ANN.50. Selon nous, plusieurs informations laissent penser que sa mise en place est effective dès le mois de février en même temps que la création des comités régionaux. *PV de la FFTT*, réunion du 7 février 1932, AFFTT, non cotées. En effet, le procès-verbal du 25 avril 1932 fixe le cadre réglementaire en définissant les périodes de mutation, et en créant une commission de transfert, AFFTT, non cotées. La séance du 27 juin 1932 confirme d'ailleurs l'idée que la licence est en place dès le mois de février 1932. Le conseil de la FFTT explique alors : « On décide ensuite que les licences continueront à être délivrées sous leur forme actuelle jusqu'au 1^{er} octobre en attendant qu'une décision soit prise sur avis de la commission des finances » puis ajoute que les « licences établies depuis le 1^{er} juin 1932 seront valables jusqu'au 31 octobre de l'année 1933 de façon à faciliter l'inscription des joueurs des nouveaux clubs avant le début de la prochaine saison ». *PV de la FFTT*, séance du 27 juin 1932, AFFTT, non cotées. Cette dernière information confirme que des licences sont délivrées avant même le début de la saison 1932-1933. Pour les demandes réalisées depuis le 1^{er} juin, ces dernières sont alors valables pour la saison 1932-1933. La nouvelle réglementation des comités régionaux le 11 juillet 1932 fait ensuite part d'une formalité simplifiée de demande de licences confirmant de nouveau l'idée que des demandes ont bien été effectuées dès le

1932¹⁰⁹. La clef de voûte repose en particulier sur l'obligation d'obtenir une licence pour participer aux tournois et aux championnats organisés par les comités régionaux. Les conséquences de son application sont multiples et entraînent de nombreuses précisions réglementaires visant à capter le mouvement non affilié. Cette mesure marque en particulier les prémices d'une responsabilisation partagée entre les clubs et les joueurs. En responsabilisant les joueurs par leur appartenance à la FFTT, elle se donne le droit de sanctionner ces derniers s'ils participent à des épreuves affiliées ou ouvertes « *pour inexécution des règlements ou pour non paiements de la cotisation, des taxes fédérales de tournoi ou toute autre cause* »¹¹⁰. La responsabilité est réciproque, puisque toute société affiliée se doit également de refuser tout joueur non affilié en dehors des tournois ouverts¹¹¹ ou joueurs suspendus par la fédération¹¹². La licence facilite ainsi l'identification des joueurs qui ont pris part à des compétitions non conformes. Les ambitions affichées de la FFTT sont à première vue celles de la reconnaissance sportive par la consolidation de son image permise par le respect de son règlement. Mais elles répondent également aux stratégies de contournement adoptées par les clubs pour payer le moins possible de taxes. En effet, ces mesures font vraisemblablement face aux fraudes sur le nombre d'engagements afférents aux tournois. Afin d'y remédier, les comités régionaux sont sommés d'aviser la FFTT des dates accordées aux clubs pour leur tournoi, désignant en cela les marques d'un pouvoir coercitif de la fédération à travers cette autorisation. Elle se justifie en expliquant que cette procédure est « *à titre de documentation* »¹¹³. Or, chaque participant non déclaré est une somme d'argent supplémentaire pour le club, non rétrocédée à la FFTT. En filigrane, l'objectif est de laisser planer le doute chez les organisateurs d'un possible contrôle du nombre réel de participants. De la même manière, certains clubs ont vraisemblablement organisé des tournois privés afin de ne pas payer de taxe. Ils auraient sciemment confondu un tournoi dit « *ouvert* » d'un tournoi « *privé/sous invitations* » qui n'est astreint à aucune réglementation, ni soumis à

mois de février 1932. *PV de la FFTT*, séance du 11 juillet 1932, AFFTT, non cotées et *PV de la FFTT*, 19 août 1932, p. 3, AFFTT, non cotées. Pour autant, la nouvelle direction de 1933, sous la présidence de Marcel Corbillon, réitère étonnamment le caractère obligatoire de la licence pour toutes les épreuves sous le contrôle de la FFTT et précise qu'elle « *sera délivrée sous la forme d'un carton individuel* » avec photographie. *PV de la FFTT*, 6 mai 1933, p. 3, AFFTT, non cotées. Il est certain qu'en dépit de chiffres de licenciés avant la saison 1933-1934, on peut croire que la licence n'ait pas été systématiquement demandée pour participer à des compétitions officielles. Mais il semble bien qu'elle fut créée et mise en place dès le mois de février 1932.

¹⁰⁹ *PV de la FFTT*, réunion du 7 février 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹⁰ « Règlements Sportifs, Article 1 », *PV de la FFTT*, réunion du 19 août 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹¹ « Règlements Sportifs, Article 7 », *PV de la FFTT*, réunion du 19 août 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹² « Règlements Sportifs, Article 1 », *PV de la FFTT*, réunion du 19 août 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹³ *PV de la FFTT*, réunion du 7 novembre 1932, AFFTT, non cotées.

aucune taxe¹¹⁴. Afin d'éviter ces fraudes, la FFTT est contrainte de préciser ce qu'elle entend par tournoi sous invitations, c'est-à-dire une épreuve qui n'a été précédée, accompagnée ou suivie d'aucune publicité, où les invitations ont été faites par lettres personnelles et dont les droits d'entrées sont gratuits¹¹⁵. La sanction et le contrôle deviennent alors des outils indispensables pour endiguer les pratiques dissidentes et récupérer les taxes nécessaires à son développement. À cet égard, la taxation des clubs sur le nombre de tables devient un outil permettant à la fédération de trouver de nouvelles ressources financières. En effet, si en juillet le comité décide de diminuer la cotisation annuelle à 10 frs. par table à partir de la 6^e¹¹⁶, elle finit finalement par rehausser le prix de la première table à 50 frs. et proposer un tarif dégressif à 20 frs. de la 2^e à la 5^e table, et à 10 frs. à partir de la 6^e¹¹⁷. Ce procédé, appliqué dès le 1^{er} Janvier 1933 et adopté à l'unanimité, est reconnu comme le seul moyen pour augmenter les finances. Les clubs possédant une table sont donc touchés de plein fouet par ces modifications et représentent sans doute une partie non négligeable des clubs affiliés. En se penchant sur les équipements de six clubs, la moitié possède alors une seule table¹¹⁸. L'augmentation est ainsi sensiblement perceptible : si ces clubs paient 330 frs. de manière cumulée pour la saison 1932, ils paieront désormais 400 frs. au 1^{er} Janvier 1933. En définitive, le levier économique s'installe de nouveau dans la façon de penser le pouvoir et contribue à détacher définitivement la fédération de ses relations mises en lumière précédemment avec la FFLT.

Pour autant, les enjeux économiques liés aux affiliations ne sont jamais clairement abordés au sein du comité directeur. Ils ne font surface pour la première fois de manière explicite qu'en novembre 1932, soit quelque mois après la mise en place de la licence. En effet, suite à l'application de ces nouvelles taxes et l'augmentation du nombre d'adhésions de clubs, le trésorier fait état d'un accroissement important de ses recettes¹¹⁹. Cependant, l'accroissement des démarches administratives nécessaires à son fonctionnement, nécessite l'embauche d'une secrétaire dactylographe qui impute de nouveau les recettes de 7/10^e¹²⁰. Cette nouvelle charge est d'autant plus problématique que la fédération met à l'étude la

¹¹⁴ « Règlements Sportifs, Article 9 », *PV de la FFTT*, réunion du 19 août 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹⁵ « Règlements Sportifs, Article 9 bis (additif) », *PV de la FFTT*, réunion du 7 novembre 1932, AFFTT, non cotées, adoptés dans le *PV de la FFTT*, réunion du 22 octobre 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹⁶ *PV de la FFTT*, réunion du 11 juillet 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹⁷ *PV de la FFTT*, réunion du 19 décembre 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹⁸ Sur les six clubs, trois disposent d'une table, deux de deux tables, et un de quatre tables. *PV de la FFTT*, réunion du 7 octobre 1932, AFFTT, non cotées.

¹¹⁹ *PV de la FFTT*, réunion du 21 novembre 1932, AFFTT, non cotées.

¹²⁰ *Ibid.*

participation d'une équipe de France lors des championnats du monde à Baden en 1933 dans la mesure « où il est difficile de prévoir une subvention dans le budget normal », sous-entendant que les fonds disponibles ne sont pas suffisants pour prévoir cette dépense¹²¹. Une nouvelle fois bloquée entre ses ambitions affichées et les moyens économiques nécessaires à leur réalisation, la fédération est confrontée systématiquement aux enjeux d'ordre financier. Les membres du comité justifient ces augmentations comme nécessaires au bon développement de l'activité. Elle est le fruit de nouvelles ambitions liées à l'arrivée de membres du Comité de Paris au sein du conseil fédéral. D'ailleurs, selon Jean-Marc Silvain l'expression utilisée par Jean Hostein, pour rédiger les procès-verbaux donnant lieu à la création des comités régionaux, exprime les « tièdes ambitions » des anciens membres du conseil¹²². « Le comité décide d'accepter la création de comités régionaux. »¹²³ En effet, plusieurs personnalités influentes du comité de Paris deviennent de nouveaux membres des réunions du conseil fédéral. On peut citer les personnalités que sont Marcel Corbillon, Pierre About et Pierre Tisseyre¹²⁴ ou encore Valentin Bourquin. Ces membres sont alors très actifs. Par exemple, Marcel Corbillon¹²⁵, qui est en charge de la commission de transfert de la FFTT en 1932¹²⁶, est aussi le Président du syndicat du ping-pong. Il y regroupe des fabricants d'articles de sports, des propriétaires de salles, des représentants de la presse sportive, des cafetiers, des hôteliers, etc., et a pour but la réglementation technique et commerciale et la diffusion du ping-pong.¹²⁷ Valentin Bourquin, membre du Comité de Paris et secrétaire de ce même syndicat¹²⁸, est également présent pour la première fois lors de la réunion de conseil de la FFTT du 7 février 1932¹²⁹. Pierre Tisseyre, alors Président du Comité de Paris sans doute dès 1932¹³⁰, fait aussi sa première apparition lors de la réunion du 7 février 1932¹³¹. Son activité est plus large puisqu'il écrit également quelques lignes pour le journal *L'Auto*¹³².

¹²¹ *Ibid.*

¹²² SILVAIN, Jean-Marc. 1997. *Almanach du tennis de table*, Montrouge, France Tennis de Table, p. 65.

¹²³ *PV de la FFTT*, réunion du 7 février 1932, AFFTT, non cotées.

¹²⁴ *PV de la FFTT*, réunion du 27 juin 1932, AFFTT, non cotées.

¹²⁵ Il siège au conseil fédéral pour la première fois lors de la réunion du 4 mars 1932. *PV de la FFTT*, réunion du 4 mars 1932, AFFTT, non cotées.

¹²⁶ *PV de la FFTT*, réunion du 25 avril 1932, AFFTT, non cotées.

¹²⁷ *Ping-Pong*, n°1, 5 décembre, 1932, p. 7, AFFTT, non cotées.

¹²⁸ *Ping-Pong*, n°1, 5 décembre, 1932, p. 7, AFFTT, non cotées.

¹²⁹ *PV de la FFTT*, réunion 7 février 1932, AFFTT, non cotées.

¹³⁰ Sauf dans le cas d'une démission, il est très vraisemblablement élu dès la saison 1932-1933, voire dès la création du Comité de Paris. « Ping-Pong, petites nouvelles », *L'Intransigeant*, n°19449, Paris, 26 janvier 1933, ABnF, cote NUMP-5357.

¹³¹ *PV de la FFTT*, réunion 7 février 1932, AFFTT, non cotées.

¹³² « Ping-Pong : un peu d'histoire pour un sport tout jeune », *L'Auto*, 27 septembre 1932, p. 5, ABnF, cote NUMP-16168.

Enfin, membre de la commission sportive de la FFTT pour l'année 1931¹³³ et journaliste à *L'Auto*¹³⁴, Pierre About¹³⁵ est également un promoteur de la création des comités régionaux. Il en défend ainsi la nécessité explicitement dans les colonnes de *L'Auto* deux semaines avant leur création¹³⁶. Ces multiples initiatives sont alors un réel contrepoids au sein du comité directeur, d'autant plus important que Marcel Corbillon et Pierre About accusent directement le Président, le secrétaire général et le trésorier de la fédération¹³⁷ d'avoir fait preuve de « *malhonnêteté en utilisant les pouvoirs envoyés par les clubs de province* »¹³⁸ pour se faire réélire le 1^{er} juin 1932¹³⁹. Considérant vraisemblablement que cette manœuvre politique leur a coûté une probable élection¹⁴⁰, les critiques internes à la fédération sont donc bien réelles. Certaines mesures prises par la fédération ne font pas l'unanimité au sein du conseil. La décentralisation du pouvoir fédéral par la création des comités régionaux est en partie liée à l'arrivée importante de membres du comité de Paris dès la fin de l'année 1931. Si les enjeux supérieurs de développement et d'autonomie légitiment l'imposition de charges financières à destination des joueurs et des clubs affiliés, les dirigeants s'attachent à des enjeux de pouvoir plus symboliques. La Fédération française de tennis de table doit désormais se développer sans aides de la part de la Fédération de *lawn-tennis* ou de ses clubs.

Conclusion

Finalement, en posant des enjeux de distinction et en se jouant du levier économique, le pouvoir en place cantonne l'activité à celle des grands clubs entre 1927 et 1931. Si les dirigeants font le constat de l'inactivité de certains de leurs membres, ils le nourrissent en cultivant l'entre-soi bourgeois. Malgré un changement de présidence, les enjeux de pouvoir se concentrent sur l'ancrage culturel de l'activité, par l'appropriation d'un règlement de jeu et d'un calendrier d'épreuves qui ne dépend plus de la FFLT. Il faut attendre l'année 1932 pour que la fédération repense l'exercice du pouvoir de manière plus horizontale en incitant à la création de comités régionaux et en abaissant les prix d'affiliation afin d'attirer le plus grand

¹³³ *PV de la FFTT*, réunion du 9 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

¹³⁴ MOUSSET, Kilian ; RENAUD, Jean-Nicolas, *op. cit.*, p. 202.

¹³⁵ Il siège au conseil fédéral pour la première fois lors de la réunion du 2 décembre 1931. *PV de la FFTT*, réunion du 2 décembre 1931, AFFTT, non cotées.

¹³⁶ MOUSSET, Kilian ; RENAUD, Jean-Nicolas, *op. cit.*, p. 198.

¹³⁷ *PV de la FFTT*, réunion du 4 juin 1932, AFFTT, non cotées.

¹³⁸ *PV de la FFTT*, réunion du 27 juin 1932, AFFTT, non cotées.

¹³⁹ *PV de la FFTT*, réunion du 1 juin 1932, AFFTT, non cotées.

¹⁴⁰ SILVAIN, Jean-Marc. 1997. *Almanach du tennis de table*, Montrouge, France Tennis de Table, p. 68.

nombre de clubs qui se créent. Ces changements s'inscrivent dans un contexte d'engouement sportif d'une part, par l'augmentation significative du nombre de clubs ou de groupements pratiquant l'activité, et d'autre part, par le dynamisme des épreuves sportives et le concours de la presse sportive et générale. Son besoin de reconnaissance auprès du CNS comme fédération sportive dirigeante renverse la logique de développement pensée par les membres du bureau directeur de la FFTT. Ces initiatives à l'échelle locale marquent ainsi une rupture dans son mode de gouvernance. Elle constitue également une étape décisive dans son processus d'autonomisation. La fédération n'attend plus d'aide de la FFLT ou de ses clubs. Cependant, face aux pratiques dissidentes du mouvement affilié ou non affilié, la FFTT n'hésite pas à mettre en place une réglementation qui sanctionne ses clubs ou ses joueurs. La licence devient l'outil de contrôle par excellence de ses administrés. Ce tournant est en partie lié à l'arrivée importante de membres du comité de Paris qui impulse la création des comités régionaux face aux autres membres du bureau plus timorés. Cependant, le cas particulier des pratiques non affiliées en Bretagne amène à s'interroger davantage sur la place et le statut du mouvement des hôteliers, des cafetiers et des restaurateurs dans le développement de l'activité. Cette monographie envisagerait alors les difficultés rencontrées par la FFTT pour se développer sur ce maillage territorial.

